

COMPOSITION DE LA CLE DU SAGE DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Dernier renouvellement général : 4 avril 2024

A renouveler le : 3 avril 2030

Mise à jour : DCPAT/BC 5 avril 2024

1°) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, des établissements publics locaux et de l'établissement public territorial de bassin, situés en tout ou partie dans le périmètre du SAGE

- un représentant élu du Conseil régional de Bretagne :

M. Loïc HENAFF

- un représentant élu du Conseil départemental du Finistère :

M. Didier GUILLON

- un représentant élu du Parc naturel régional d'Armorique :

M. Guy LE FLOC'H

- un représentant élu de l'établissement public d'aménagement et de gestion de la baie de Douarnenez :

M. Jean-Pierre LE BRAS

- onze représentants élus des établissements publics de coopération intercommunale et des communes nommés sur proposition de l'Association des Maires du Finistère, dont 3 pour la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, 3 pour la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne Maritime, 3 pour Douarnenez Communauté, 1 pour Quimper Bretagne Occidentale et 1 pour Communauté de communes du Cap Sizun Pointe du Raz :

Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	M. Joël BLAIZE, vice-président M. Paul DIVANAC'H, vice président Mme Annie KERHASCOËT, conseillère communautaire
Douarnenez Communauté	Mme Isabelle CLEMENT, conseillère communautaire M. François GUET, conseiller communautaire M. Henri SAVINA, conseiller communautaire délégué
Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime	Mme Muriel LE MEROUR, conseillère communautaire M. Yves LE MOIGNE, vice-président Mme Gaëlle VIGOUROUX, conseillère communautaire
Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz	M. Henri GOARDON, vice-président
Quimper Bretagne Occidentale	M. Jean-Paul COZIEN, vice-président

2°) Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

- un représentant élu de la chambre d'agriculture du Finistère :

M. Michel LE PAGE

- un représentant élu de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest :
Mme Michèle DOARÉ

- un représentant des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique :
M. Stéphane MOREAU

- un représentant des associations de protection de l'environnement :
Mme Nicole LE GALL (Eau et rivières de Bretagne)

- un représentant des associations de consommateurs :
M. Xavier SCHNEIDER (CLCV)

- un représentant des propriétaires fonciers ou forestiers
M. Bertrand RAYSSIGUIER (C.R.P.F)

- un représentant du Comité départemental des pêches et de l'élevage marin du Finistère :
Mme Françoise LESECQ

- un représentant du Groupement des agriculteurs biologiques du Finistère :
M. Landry TRETOUT

- un représentant du Syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air du Finistère :
M. Erwan CALIPPE

3) Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat

- le préfet du Finistère ;
 - le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ;
 - un représentant de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
 - le président du Parc naturel marin d'Iroise ;
- ou leur représentant.

En fonction de l'ordre du jour, peuvent être invités, avec voix consultative :

- un représentant du Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural ;
- un représentant de la Fédération maritime de la baie de Douarnenez ;
- un représentant du service départemental de l'Office français de la biodiversité.